



le réemploi

les bornes textiles Abi29

Déposez tous vos textiles et votre maroquinerie dans les bornes Abi29 à disposition dans chaque commune. **Même abîmés ou déchirés**, ils seront recyclés (fibres de rembourrage, isolants, etc...)



Les bonnes pratiques

- mes textiles sont propres et en sacs fermés
- j'évite les sacs trop volumineux (max 30 litres)

Localisez les lieux réemploi les plus proches de chez vous sur notre carte interactive (bornes textiles, ressourcerie, déchèteries) : www.haut-pays-bigouden.bzh

la ressourcerie Cap Solidarité

Dans nos deux déchèteries, des caissons "réemploi" sont à votre disposition pour y déposer les objets en bon état dont vous souhaitez vous débarrasser. Ils sont récupérés par les équipes de Cap Solidarité afin d'être vendus en boutique solidaire. Vous pouvez aussi les contacter pour qu'elles se déplacent directement à votre domicile.

Contact : 02 98 70 86 32

les déchèteries

les horaires

	Pouldreuzic	Plonéour-Lanvern
lundi.....	9h à 12h / 14h à 18h	14h à 18h
mardi.....	9h à 12h / 14h à 18h	14h à 18h
mercredi.....	9h à 12h / 14h à 18h	14h à 18h
jeudi.....	9h à 12h / 14h à 18h	14h à 18h
vendredi.....	9h à 12h / 14h à 18h	14h à 18h
samedi.....	9h à 12h / 14h à 18h	9h à 12h / 14h à 18h
dimanche.....	fermée	fermée

les déchets refusés

- déchets amiantés
- bouteilles de gaz
- extincteurs
- fusées de détresse
- produits explosifs
- souches

* réservé aux particuliers

Avant de venir...

Triez vos déchets par matière avant votre visite, vous passerez ainsi moins de temps à les jeter une fois à la déchèterie.

Pensez à bien **sécuriser** votre chargement, notamment avec les remorques pour éviter tout risque d'accident.



les tarifs

Au delà d'un m³, les professionnels sont facturés 6 €/m³ pour les déchets végétaux et 18€/m³ pour les encombrants, incinérables, gravats et bois.

les déchets acceptés



encombrants



incinérables



meubles



bois



métaux



gravats



déchets végétaux



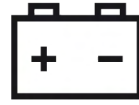
DEEE



réemploi



pile*



batteries



huile de friture* huile de vidange*



DASRI*



DDS*



cartons



le tri

Chez vous, tous les emballages se trient !

Pour plus de simplicité, les consignes de tri évoluent. Désormais vous pouvez déposer tous vos emballages quels qu'ils soient dans les colonnes de tri sélectif.

Emballages bien vidés,
inutile de les laver !

Verre



Bouteilles et bocaux

Papier-carton

briques



Journaux, magazines, papiers, enveloppes, cartonnets, briques, cartons de pizza, fast food

Métal



Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bouteilles de sirop, barquettes en aluminium

Plastiques



Bouteilles et flacons avec bouchons : eau, lait jus de fruits, sodas, produits d'entretien

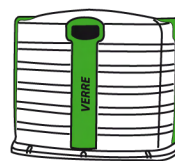
NOUVEAU !



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : pots et barquettes (yaourts, plats préparés, charcuterie, etc...) films, sacs, etc...

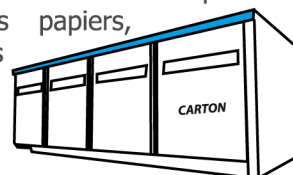
je compacte, j'écrase !

Je gagne de la place dans mon sac de collecte, j'évite les allers-retours aux Points Tri



les bennes carton

Des bennes carton sont à votre disposition dans chaque commune afin de faciliter le dépôt des cartons volumineux. Les journaux et magazines peuvent également y être déposés.



les bio-déchets

le compost



Rien de plus simple pour réduire le poids de votre poubelle et diminuer les déplacements jusqu'au bac à ordures ménagères. Adoptez le compostage ! Nous vous proposons une aide pour l'acquisition d'un composteur. Les prix de nos modèles sont compris entre 15 et 30 euros.

STOP AU GASPI !

Découvrez nos astuces pour limiter le gaspillage alimentaire et évitez de jeter 20 kg de nourriture par an... : sur www.haut-pays-bigouden.bzh /Environnement - Déchets rubrique "Je trie - je réduis"

les végétaux

Optez pour un jardin zéro déchet, gagnez du temps et transformez vos déchets végétaux en ressources...

- Les astuces :
- je choisis des végétaux à pousse lente
 - j'adopte des plantes couvre-sols
 - je broie mes tailles et j'obtiens ainsi du paillage pour mes parterres et allées
 - je réutilise mes tontes en paillage sous mes haies



les ordures ménagères

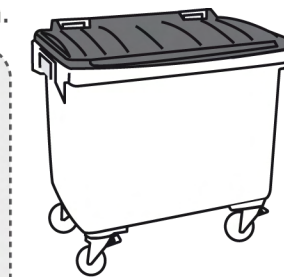
Les ordures ménagères sont collectées en conteneur collectif. Pour connaître le conteneur le plus proche de votre domicile, contactez le service déchets de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.



Les ordures ménagères doivent exclusivement être déposées en sac fermé



Verre, végétaux et cartons interdits dans les conteneurs



L'intégralité du service déchets (collecte, traitement, déchèteries,...) est financée par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du nombre de personne(s) composant le foyer.

Les professionnels sont facturés en fonction du poids de déchets produits.

Retrouvez le règlement de collecte des déchets sur le site internet de la Communauté de Communes : www.haut-pays-bigouden.bzh

3 erreurs à éviter...

- les emballages **non vidés** ou trop sales
- les emballages **imbriqués**
- les **papers sanitaires** (essuie-tout, mouchoirs, serviettes en papiers, lingettes, couches)

Repérez vos Points Tri sur notre carte déchets : www.haut-pays-bigouden.bzh